



## AUTORISATION D'EXPLOITER DES TERRES AGRICOLES QUESTIONNAIRE PRÉALABLE – Département du CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE AGRICOLE  
Pôle Connaissance et Suivi de l'Exploitant  
10, Boulevard Général Vanier  
CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
Mél : [ddtm-foncier@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-foncier@calvados.gouv.fr)

**Besoin d'une autorisation d'exploiter ou non ?** Vous souhaitez reprendre des terres, vous installer ou bien intégrer une société ou encore procéder à la réunion de plusieurs exploitations : vous êtes peut-être soumis à l'obtention d'une autorisation d'exploiter ces terres. Afin que l'administration puisse évaluer si vous êtes soumis ou non, **veuillez répondre à ce questionnaire.**

### Qui va mettre en valeur les terres ?

**Individuel** NOM, Prénom : .....  
ADRESSE : .....  
CP : ..... COMMUNE : .....

**Société** Raison sociale : .....  
Nombre associés : ..... dont associés exploitants : .....  
Siège social de l'exploitation : .....

N° PACAGE : | | | | | | | | | |

Veuillez remplir ce tableau en tant que demandeur individuel ou associé de la société :

NOM(s) – Prénom(s)	Age(s)	Diplôme ou expérience professionnelle (veuillez préciser le type de diplôme ou l'expérience acquise)	Pluriactivité (veuillez préciser le type d'activité et le revenu net imposable)

### Superficies concernées :

Surface avant reprise : ..... ha ..... a      Surface reprise : ..... ha ..... a      Surface après reprise : ..... ha ..... a

Propriétaire(s)	Exploitant(s) antérieur(s)	Commune(s)	Référence(s) cadastrale(s)	Surface(s)

Distance maximale entre les terres reprises et le siège social (du demandeur) : ..... km

Nature de l'opération :  installation     agrandissement     réunion d'exploitations     constitution d'une société

Quelle est la situation des terres objet de la demande ?

libres                       exploitées                       en publicité en mairie                       autres :

Date de reprise des terres : ..... / ..... / .....

## Répondez aux questions suivantes

	OUI	NON
<b>L'exploitation comporte t-elle au moins un membre ayant la qualité d'exploitant ?</b>		
<b>Avez-vous la capacité* ou l'expérience professionnelles* agricoles (vous ou l'un des membres exploitants de la société, si le demandeur est une personne morale) ?</b> *CAPACITE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural *EXPERIENCE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale (soit 34,67 ha) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint-collaborateur d'exploitation		
<b>Avez-vous des revenus personnels extra-agricoles (autre profession) supérieurs à 3120 fois le SMIC horaire (soit 31 980 € au 01/01/2021) ?</b> Les revenus extra-agricoles sont constitués du revenu fiscal de référence du demandeur, au titre de l'année précédant celle de la demande, déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles		
<b>Votre exploitation dépasse t-elle, en surface pondérée, le seuil de contrôle fixé par le SDREA (70 ha) ?</b> <b>Cette question ne vous concerne pas</b> si vous êtes dans les cas suivants : la constitution d'une société à partir de votre exploitation individuelle, sans autre modification, n'est pas soumise à contrôle si vous en devenez l'unique associé exploitant. Il en est de même pour la constitution d'une société réunissant les exploitations individuelles de 2 époux ou pacsés, sans autre modification, s'ils en deviennent les uniques associés exploitants		
<b>Êtes-vous déjà exploitant individuel ou associé exploitant* dans une société et envisagez-vous de participer à une autre exploitation agricole ?</b> Selon l'article R 331-1 *« une personne associée d'une société à objet agricole est regardée comme mettant en valeur les unités de production de cette société si elle participe aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production »		
<b>L'opération envisagée supprime-t-elle une exploitation d'une superficie égale ou supérieure au seuil de contrôle fixé par le SDREA (70 ha) ?</b>		
<b>L'opération envisagée ramène-t-elle la superficie d'une exploitation en dessous du seuil de contrôle fixé par le SDREA (70 ha) ? (démantèlement)</b>		
<b>L'opération envisagée prive-t-elle une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement (sauf s'il est reconstruit ou remplacé) ?</b>		
<b>Les terres demandées sont-elles situées à une distance, par rapport à votre siège d'exploitation, supérieure au seuil fixé par le SDREA (10 km) ?</b>		
<b>S'agit-il d'une opération SAFER qui entraîne la suppression d'une exploitation agricole supérieure au seuil de contrôle fixé par le SDREA (70 ha) ? *</b>		

\* S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), bien que vous soyez soumis au contrôle des structures, vous n'avez pas à présenter de demande à la Préfète de Région (cf. articles L 331-2—III et R 331-13). La SAFER adressera au Commissaire du Gouvernement les éléments permettant d'apprécier votre situation, ainsi que celle des autres candidats, au regard du contrôle des structures.



Vous avez coché **au moins une fois** une case grisée :  
Vous n'avez pas coché de case grisée :

vous devez alors **déposer une demande d'autorisation d'exploiter**  
votre demande **ne relève pas du contrôle des structures**

## Si les terres reprises sont des biens de famille

	OUI	NON
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est-il <b>transmis</b> par donation ou location ou vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3 <sup>ème</sup> degré inclus (lien de mariage exclu) ?		
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a-t-il été détenu par ce parent ou allié jusqu'au 3 <sup>ème</sup> degré, depuis 9 ans au moins ?		
Justifiez-vous des conditions de capacité ou d'expérience professionnelles (énumérées au précédent tableau) ?		
Les biens sont-ils libres de location ?		
Les biens sont-ils destinés : ✓ à l'installation d'un nouvel agriculteur OU ✓ à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans la limite après reprise du seuil de surface fixé par le SDREA (70 ha) ?		



Si vous avez répondu **OUI à toutes les questions** : vous devez alors **déposer une simple déclaration dont le modèle est à votre disposition sur le site internet de la DRAAF ou de la DDT(M)**

Si vous avez répondu **NON au moins une fois**, vous relevez du régime de l'autorisation d'exploiter

A ....., le .....

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute fausse déclaration entraînera la remise en cause de ma situation au regard du contrôle des structures ».

Signature du demandeur (en cas de société, signature de tous les associés) :